



APPEL À PROPOSITIONS

Soutien à une évaluation rigoureuse de la participation de la société civile au processus ITIE de la République du Congo

International Center for Not-for-Profit Law (ICNL) lance un appel à propositions pour la préparation d'une soumission portant sur l'engagement et la capacité de la société civile à participer au processus ITIE de la République du Congo. Cet appel fait suite à une sollicitation d'avis lancée à la veille de la prochaine validation de la République du Congo par l'ITIE.

Le montant des subventions n'est pas fixe, mais les propositions retenues auront un budget ne dépassant pas 7 500 USD. La date limite de dépôt des candidatures est le 22 avril 2022.

Contexte

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est la principale norme mondiale de bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales. La Norme ITIE exige la divulgation d'informations tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive, y compris l'octroi de licences, l'extraction, la gestion des revenus par le gouvernement et la contribution de ces revenus à l'économie et à la société. Cette transparence vise à soutenir la redevabilité dans la méthode d'extraction des ressources naturelles des pays. Tous les pays ayant un secteur extractif peuvent adhérer à la Norme ITIE.

Plus de 50 pays mettent déjà en œuvre la Norme ITIE, y compris la République du Congo, qui est membre de l'ITIE depuis 2007.

La participation de la société civile est essentielle au processus ITIE. Chaque pays qui applique la Norme ITIE a mis en place un groupe multipartite (GMP) composé de représentants du gouvernement, de la société civile et des entreprises extractives. Le GMP prend des décisions sur les modalités de mise en œuvre de la Norme ITIE dans le pays. Plus généralement, il est essentiel que les représentants de la société civile, non seulement ceux du GMP, contribuent à garantir que la Norme ITIE soit correctement mise en œuvre pour promouvoir la transparence de la chaîne de valeur de l'industrie

extractive, et que cette transparence puisse être déployée afin d'assurer la redevabilité et la bonne gouvernance du secteur extractif.

La Norme ITIE reflète le rôle primordial que joue la société civile dans la gouvernance des ressources naturelles. La Norme ITIE stipule, entre autres exigences, que les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent veiller à ce que la « société civile [soit] participe pleinement, activement et efficacement au processus ITIE » et à ce qu'il « y ait un environnement propice pour la participation de la société civile ».¹

L'ITIE examine la conformité des pays à ces exigences au moyen d'évaluations régulières, appelées « validations », qui peuvent entraîner des conséquences pour les pays récalcitrants. Dans le cadre d'une nouvelle procédure de validation récemment adoptée par le Conseil d'administration de l'ITIE, quatre semaines avant chaque validation, le secrétariat de l'ITIE lancera un appel public à contributions exprimant des points de vue sur la participation des parties prenantes à l'ITIE. Toutes les contributions en réponse à cet appel doivent être soumises avant le début de la validation. Ces appels à points de vue sont une excellente occasion pour les OSC de soulever les préoccupations relatives à l'espace civique dans les pays qui mettent en œuvre l'ITIE et de promouvoir la redevabilité pour les restrictions imposées à la société civile.

La prochaine validation ITIE de la République du Congo commencera le 1^{er} juillet 2022. Nous prévoyons que le Secrétariat de l'ITIE publiera un appel à points de vue concernant la validation vers le 1^{er} juin 2022. Cet appel à points de vue aura probablement le même format que les appels publiés pour les validations précédentes, que vous pouvez consulter [ici](#).

Activités du projet

L'ICNL lance un appel à propositions pour préparer une contribution portant sur l'engagement de la société civile et l'environnement lui permettant de participer au processus ITIE de la République du Congo. L'appel fait suite à une sollicitation de points de vue qui sera lancée avant la prochaine validation ITIE de la République du Congo.

L'ICNL prévoit que les propositions retenues pourraient comporter les activités suivantes :

¹ Conformément aux directives de l'ITIE, le « processus ITIE » comprend « la formulation d'avis concernant les activités de l'ITIE et la gouvernance des ressources naturelles », et pas seulement la participation aux réunions, rapports et activités de l'ITIE. Par ailleurs, les « représentants de la société civile » se définissent comme les « représentants de la société civile qui sont fortement impliqués dans le processus ITIE, y compris (mais pas uniquement) les membres du Groupe multipartite ». Cela inclut les représentants actifs de façon plus générale dans le plaidoyer en faveur de l'ITIE ou de la gouvernance des ressources naturelles. Ainsi, la Norme ITIE exige des pays de mise en œuvre qu'ils créent un environnement favorable à une participation plus large de la société civile à la gouvernance des ressources naturelles.

1. Effectuer des recherches documentaires, y compris (i) l'examen de la publication (en anglais, prochainement en français) intitulée *Assessing civil society engagement in the EITI process: A guide to providing validation inputs on EITI Requirement 1.3* (Évaluation de l'engagement de la société civile dans le processus ITIE : Guide pour la contribution à la validation des exigences de l'ITIE) préparé par ICNL en partenariat avec la coalition *Publiez ce que vous payez* (PCQVP), et (ii) d'autres documents relatifs à la dernière validation de la République du Congo en 2019, y compris l'examen des actions correctrices relatives à la participation de la société civile dans l'évaluation finale réalisée par le Secrétariat international de l'ITIE, et la décision du Conseil d'administration ;
2. Préparer une courte section en français sur le contexte (5-7 pages) résumant la situation de l'espace civique en République du Congo et abordant les questions que le Guide de validation 2021 recommande de prendre en compte « à des fins contextuelles » dans le cadre de l'exigence 1.3 de l'ITIE ;
3. Mener des entretiens avec des groupes de la société civile œuvrant dans le secteur extractif et sur les questions d'espace civique en République du Congo, y compris des OSC locales et internationales, le cas échéant, afin d'obtenir des informations sur :
 - a. la participation de la société civile aux réunions, rapports et activités de l'ITIE ;
 - b. les restrictions à la participation de la société civile aux réunions, rapports et activités de l'ITIE, et au plaidoyer en faveur de la gouvernance des ressources naturelles ;
 - c. les préoccupations concernant le précédent rapport de validation de la République du Congo et la notation de la participation de la société civile (« progrès significatifs ») ; et
 - d. les critiques formulées à l'égard du processus ITIE ou la manière dont les restrictions des libertés civiques sont employées contre la société civile engagée dans le processus ITIE ; et
4. Préparer un rapport préliminaire en français (10-15 pages) répondant aux questions suivantes dans le contexte de la participation de la République du Congo à l'ITIE :
 - a. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public dans le cadre du processus ITIE et d'exprimer leurs points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, coercition ni représailles ?

- b. Les représentants de la société civile peuvent-ils exercer librement leurs activités dans le cadre du processus ITIE ?
 - c. Les représentants de la société civile peuvent-ils communiquer et coopérer entre eux dans le cadre du processus ITIE ?
 - d. Les représentants de la société civile peuvent-ils participer pleinement, activement et efficacement à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus ITIE ?
 - e. Les représentants de la société civile peuvent-ils s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?
5. D'ici le 1^{er} juin 2022 au plus tard, présenter à ICNL, pour examen et commentaires, une soumission préliminaire (15-25 pages) combinant la section préliminaire sur le contexte et le rapport sur les points 3 et 5.
 6. D'ici le 1^{er} juillet 2022, en fonction des commentaires de l'ICNL, le cas échéant, réviser le projet de soumission et remettre la soumission consolidée finale au Secrétariat de l'ITIE.

La liste ci-dessous présente une approche de préparation d'une soumission à l'ITIE, et ICNL encourage les candidats à proposer d'autres approches possibles. Quelle que soit l'approche proposée, la soumission finale doit être envoyée au Secrétariat de l'ITIE avant le 1^{er} juillet 2022. Le budget des propositions ne doit pas dépasser 7 500 USD

Instructions pour le dossier de candidature

Pour demander une subvention, les candidats doivent soumettre les éléments suivants **en français** :

- Page de candidature (voir ci-dessous) ;
- Proposition (cinq pages maximum) ;
- Budget détaillé (7 500 USD maximum) ; et
- CV de la ou des personnes responsables du projet proposé.

Les candidats sont également encouragés, dans la mesure du possible, à soumettre un échantillon de texte rédigé en langue française (pas plus de 20 pages), traitant de préférence d'un sujet politique ou juridique.

Contenu de la proposition

En *cinq pages maximum*, décrivez comment vous proposez de : (1) préparer une soumission portant sur l'engagement de la société civile et l'environnement propice lui permettant de participer au processus ITIE de la République du Congo ; et ce en réponse

à l'appel à points de vue qui sera publié avant la prochaine validation ITIE de la République du Congo.

Veillez vous assurer que votre proposition comprend les informations suivantes :

- Une description bien claire des activités proposées ;
- Une proposition de plan d'activité et de calendrier pour le projet, qui doit aboutir à la remise d'une soumission au Secrétariat de l'ITIE au plus tard le 1^{er} juillet 2022 ;
- Des documents de référence à consulter pour la préparation de la soumission ;
- Les parties prenantes à associer à l'élaboration de la soumission, y compris les organisations de la société civile (OSC) locales et internationales travaillant dans le secteur extractif et sur les questions d'espace civique en République du Congo ; et
- L'expérience pertinente du candidat. Cela comprendra, le cas échéant : (1) toute expérience de travail sur des questions d'espace civique et/ou de gouvernance des ressources naturelles, y compris le processus ITIE, en République du Congo ; (2) toute expérience et toute connexion avec des groupes de la société civile travaillant sur des questions d'espace civique et de gouvernance des ressources naturelles en République du Congo ; et (3) toute expérience de préparation de soumissions ou de rapports techniques en français.

Veillez également joindre un budget détaillé (qui ne compte pas dans les 5 pages maximum de la proposition). Le budget des propositions retenues ne dépassera pas 7 500 USD

Critères d'éligibilité

Ouvert à toute organisation à but non lucratif, représentant de la société civile, universitaire, ou autre partenaire ayant une expérience de la société civile et de la gouvernance des ressources naturelles en République du Congo. Les propositions émanant d'organisations communautaires ou représentant des groupes marginalisés sont encouragées. Les candidats doivent être basés en République du Congo.

Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- La conformité aux exigences d'éligibilité et aux procédures de candidature ;
- Les détails et le bien-fondé de la proposition de projet ;

- L'expérience de travail et de préparation de rapports techniques sur l'espace civique et/ou la gouvernance des ressources naturelles en République du Congo ;
- L'ampleur des réseaux établis avec des groupes de la société civile œuvrant sur les questions d'espace civique et de gouvernance des ressources naturelles en République du Congo ; et
- La capacité démontrée de préparer des soumissions ou des rapports techniques en français.

Comment présenter sa candidature

Pour soumettre leur proposition, les candidats intéressés doivent remplir le formulaire de candidature et l'envoyer par e-mail, ainsi que tous les documents requis (vois les instructions ci-dessous).

Informations supplémentaires

Avant de recevoir le décaissement final de la subvention, le bénéficiaire de la subvention devra documenter la soumission d'un rapport final au Secrétariat de l'ITIE, au plus tard le 1^{er} juillet 2022, portant sur la participation de la société civile et sur le contexte favorable à une telle participation dans le processus ITIE en République du Congo.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter par e-mail à africa@icnl.org.

Date limite

Les candidatures seront étudiées au fur et à mesure de leur réception jusqu'au **22 avril 2022**. En raison du nombre de candidatures attendues, seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Formulaire de candidature

Veillez remplir le formulaire de candidature et le soumettre, accompagné de votre proposition et des autres documents de candidature, à africa@icnl.org. Veuillez mettre en l'objet de votre email: « Soumission pour validation ITIE de la République du Congo -- Demande de subvention 2022 ».

Nom et prénom :

Fonction :

Organisation :

Adresse postale ligne 1 :

Adresse postale ligne 2 :

Adresse postale ligne 3 :

Pays :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Fax :

Cliquez sur les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez correctement rempli le dossier de candidature.

- J'ai joint une proposition de cinq pages maximum.
- J'ai joint les CV des personnes responsables du projet.
- J'ai joint un budget détaillé ne dépassant pas 7 500 USD.

À PROPOS DE ICNL

INTERNATIONAL CENTER FOR NOT-FOR-PROFIT LAW (ICNL)

ICNL travaille avec les gouvernements, les organisations de la société civile et la communauté internationale dans plus de 100 pays pour améliorer l'environnement juridique de l'espace civique dans le monde. Nous considérons que lorsque les populations ont l'espace nécessaire pour se rassembler, des changements positifs et durables peuvent se produire. Pour réaliser cette vision, les individus doivent pouvoir se rassembler, s'exprimer et agir pour créer un monde meilleur. Depuis 1992, ICNL travaille avec ses partenaires à tous les niveaux pour promouvoir et protéger un environnement juridique favorable à la société civile. Notre personnel international compte des spécialistes de tous les aspects des lois régissant la liberté d'association, de réunion et d'expression, tant au niveau local que mondial. Nous soutenons également un réseau mondial d'organisations et de personnes possédant une expertise approfondie sur un éventail de questions relatives à la société civile. Pour plus d'informations sur notre travail et nos recherches, veuillez consulter notre site www.icnl.org.